

Objet : composition du bureau de vote électronique pour les élections professionnelles - scrutin du 17 au 19 novembre 2020.

L'administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne,
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu la décision UTC n°2020-093I en date du 18 juin 2020 relative aux élections professionnelles,

DÉCIDE

Article 1 : composition du bureau de vote électronique

Le bureau de vote électronique relatif aux élections professionnelles qui se dérouleront par internet du mardi 17 novembre 2020 10h00 au jeudi 19 novembre 2020 17h00 heures locales, sera composé de la manière suivante :

Présidente : Aurélie Germonprez
Secrétaire : Antoine Seidel

Délégués des listes en présence :

Au titre de la CGT :
Titulaire : Vincent Robin.

Au titre de la FSU :
Titulaire : Myriam Sawezyn,
Suppléant : Pascal Martin.

Au titre du SNPTES :
Titulaire : Jacky Naudin,
Suppléante : Michaël Lefebvre.

Article 2 : répartition des clés de vote

Deux clés de vote sont attribuées aux délégués de liste et une clé est attribuée au président du bureau de vote.

Article 3 :

La directrice générale des services de l'UTC est chargée de l'exécution de la présente décision.

Service des
affaires générales et
juridiques
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
sagi@utc.fr

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr

Original : service des affaires générales et juridiques
Diffusion : rectorat
générale
rubrique actes réglementaires

L'administratrice
provisoire,

Claire Rossi

